



Cabinet Jean-Philippe TOUTUT consultants

39 rue Mahuziès - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 35 14 53 - E-mail : contact@cabinet-jpt.com
Site web : www.cabinet-jpt.com
SIRET 324 661 586 00044 - APE 7022 Z - N° Formateur 73810097881 - ODPC 8989

Formation à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail

(Stage de formation « QVCT N°1 », mars 2026)

Objectifs :

- Apprendre la nature et la définition des éléments essentiels de la QVT / QVCT, en la distinguant des autres approches (risques psychosociaux..),
- Maîtriser le cadre juridique de référence, depuis l'ANI de 2013 jusqu'au référentiel HAS de 2022,
- Comprendre la démarche méthodologique de référence, depuis les obligés initiaux jusqu'aux plans d'actions évalués, en passant par le diagnostic et l'expérimentation,
- Assimiler l'application de la démarche à l'entreprise et pour ses différents établissements : rôles, planification, attendus etc..

Participants :

Directeurs, cadres médicaux-sociaux,
par groupes de 12 participants en moyenne (possiblement 8 à 20).
(feuilles de présence systématiquement collectées)

Durée :

- 1 journée (3h + pauses X 2)
- possibilité d'organisation par demi-journée,
 - possibilité pour les participants d'organisation en semi-présentiel / semi-distanciel.

Pré - requis :

Aucun

Modalités d'accès :

La formation se déroule dans une salle fournie par le client, réputée accessible aux handicapés.

L'idéal étant une salle de réunion en rez-de-chaussée, d'accès facile par tous moyens (voiture, bus), et une possibilité facile de se garer sur un parking attenant.

Le client s'assure des conditions techniques et d'un environnement de travail suffisants pour le bon déroulement de la formation : salle équipée, vidéoprojecteur et paper-board/feutres notamment.

Programme :

-> matinée (3h30 dont pause)

1-dimension notionnelle : définition de la QVT/QVCT, historique et déploiement, différence avec Qualité-RPS-RSE, enjeux-risques-gains, implication des acteurs

2-dimension règlementaire : cadre des Accords Nationaux Interprofessionnels de 2013 et 2020, Lois Rebsamen 2015 et Santé-travail de 2021, Référentiels HAS-évaluation

pause

3-dimension technique : le déroulement de la démarche dans le temps, les « passages obligés règlementaires » et les adaptations possibles ; la méthodologie de la démarche QVCT en « mode projet » (objectifs, rôles, régulations, évaluations, planification..)

-> après-midi : (3h30 dont pause)

1-mise en œuvre de la démarche chez le client : répartition des niveaux de pilotage et modes de communication, obj des réunions, livrables, planification, soutien...

pause

2-les responsabilités spécifiques :

* du COPIL QVCT central : la pré-rédaction de l'accord-cadre QVCT N°1 (nature, sommaire, enjeu : éventuellement premier échange-négociation)

* des COPIL QVCT de pôle : la délimitation et l'organisation des COPIL locaux (composition, rôles, attendus livrables), le périmétrage de base de la QVCT diagnostic

3-les cinq rôles des COPIL QVCT central, de pôle et d'établissement : supervision, soutien, validation, communication, évaluation.

Méthodes pédagogiques :

Formation interactive en trois temps :

-brefs exposés théoriques de présentation des modèles théoriques, suivis d'illustrations et d'exemples de terrain ;

-puis échanges organisés avec les stagiaires, de telle façon que chacun puisse s'exprimer à son tour ;

-enfin, simulations maîtrisées, proposées sous réserve de volontariat.

Un court débriefing de la partie traitée, permet d'adapter la formation aux bénéficiaires avant de poursuivre sur un autre thème ou sur une pause.

Evaluations :

L'évaluation des niveaux de connaissances a lieu en deux temps :

- au début de la formation, après un tour de table permettant de recueillir les objectifs des stagiaires et de les articuler au programme, est distribué un « quizz » du niveau 1 de connaissances en la matière ;
- en fin de formation, un nouveau « quizz » bâti sur le même modèle permet d'appréhender un niveau 2 de connaissances (et s'il le faut de compléter la formation par des derniers apports d'explicitation.

L'évaluation du stage, avec les stagiaires, s'effectue :

- « à chaud » à la fin du stage, sous forme d'un questionnaire, possiblement anonyme ;
- « à froid », 6 mois après, pour que chacun exprime son évaluation de l'acquisition des connaissances et des applications pratiques.

L'évaluation du stage, avec le client commanditaire, s'effectue :

- « à chaud », de manière informelle et orale à quelques jours de la fin du stage, selon les remontées internes reçues,
- « à froid », à 6 mois du stage, sous forme d'un questionnaire, pour exprimer son degré de satisfaction et d'application de la formation.

Animateurs :

Jean-Philippe TOUTUT, Docteur en psychologie, consultant, auteur en QVCT du secteur. Le cabinet est OF enregistré depuis 30 ans, certifié « Qualiopi » depuis 2021.

Livrables :

Documentation générale sur la QVCT, support de formation, extrait du livre de référence.

Coût de référence :

Tarif aménageable selon situation, compter environ 1000 € TTC / jour / groupe.

